

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 avril 2021 – 17h

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (54 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, MOEUR Sébastien (S), MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (9) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (10) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul à GODELIEZ NICAISE Véronique, DUDANT Pierre-Henri à DOERLER-DESENNE Axelle, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard à BONIFACE Didier, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, PLET Bernard à BACCOUT Fabrice, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Monsieur Serge SIMEON, Président de la CA2C, ouvre la séance de travail à 17h11. Il remercie M. Jacques OLIVIER, maire de Bertry, de recevoir le conseil communautaire dans la salle fête des fêtes de Bertry.

Il informe l'assemblée de l'installation de M. Sylvain HALLE (nouveau maire de Quiévy) et de M. Didier PORCHERET (remplaçant de M. Laurent COULON, démissionnaire) comme conseiller communautaire titulaire. M. Le Président et l'ensemble des élus leur souhaitent la bienvenue.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il invite les élus à valider le compte-rendu du conseil communautaire précédent. Pas de remarque, il est validé. (Pour rappel : toutes les délibérations sont consultables sur le site internet : www.caudresis-catesis.fr).

Décision n°2021/18 : Portant prolongation de bail de location d'un bâtiment de stockage sis rue de l'Industrie à Beauvois en Cis au profit de la société Chrystal Plastic

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la décision de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

En date du 18 mars 2019, a été conclu, un bail de location entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la société SAS CRYSTAL PLASTIC (immatriculée sous le numéro 3292215760021, dont le siège se situe à Caudry 59540 au 13 rue de Troisvilles, représentée par Monsieur Eric DUFOUR), régissant les modalités de lieux, de durée, de montant de loyer et d'obligations des deux parties concernant l'occupation d'un bâtiment, communautaire, à destination de stockage, sis 20 rue de l'industrie à Beauvois-en-Cambrésis.

Considérant la crise sanitaire vécue ces derniers mois,

Considérant la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Considérant le retard des activités engendré par celle-ci,

Monsieur le Président informe donc le conseil de la décision de prolongation du bail établi au 18 mars 2019 pour normalement se terminer au 10 mars 2021, sans modification de modalité, jusqu'au 30 juin 2021.

Délibération n°2021/16 : Portant adoption des Comptes de Gestion pour l'exercice 2020

Après avoir entendu le rapport de Madame Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jacques OLIVIER pour la procuration de Nathalie GAVE n'a pas pris part au débat et au vote concernant la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2020 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et de déclarer que les comptes de gestion 2020, annexés à la présente délibération, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'unanimité

059314
SGC CAUDRY



Etat II-2
Exercice 2020

61900 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 247 551,53		512 902,09		1 760 453,62
Fonctionnement	4 178 640,49	2 341 492,96	3 750 184,05		5 587 331,58
TOTAL I	5 426 192,02	2 341 492,96	4 263 086,14		7 347 785,20
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
61905-ZAC VALLEE HERIE					
Investissement	168 075,83		-69 059,67		99 016,16
Fonctionnement	1 005,72		-1 005,72		
Sous-Total	169 081,55		-70 065,39		99 016,16
61917-LOCATION BATIMENT A DEV					
Investissement	1 011 348,39		-112 394,99		898 953,40
Fonctionnement	62 301,70		-62 301,70		
Sous-Total	1 073 650,09		-174 696,69		898 953,40
TOTAL II	1 242 731,64		-244 762,08		997 969,56
III - Budgets des services à					

61900 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel et commercial					
61916-CREMATORIUM					
Investissement	7 486,30		-34 162,61		-26 676,31
Fonctionnement	494 843,12	457 513,70	-4 981,33		32 348,09
Sous-Total	502 329,42	457 513,70	-39 143,94		5 671,78
61918-SERVICE DES EAUX - CA2C					
Investissement			-86 264,68	-3 326,33	-89 591,01
Fonctionnement		3 326,33	48 104,32	113 049,76	157 827,75
Sous-Total		3 326,33	-38 160,36	109 723,43	68 236,74
61919-SERVICE ASSAINISSEMENT -					
Investissement			-124 902,56		-124 902,56
Fonctionnement			153 510,61		153 510,61
Sous-Total			28 608,05		28 608,05
TOTAL III	502 329,42	460 840,03	-48 696,25	109 723,43	102 516,57
TOTAL I + II + III	7 171 253,08	2 802 332,99	3 969 627,81	109 723,43	8 448 271,33

Délibération n°2021/17 : Portant adoption des Comptes Administratifs pour l'exercice 2020

Après avoir entendu Madame Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances, sur la présentation synthétique des résultats de tous budgets retraités, les comptes 2020 sont présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique.

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 lors de la même séance du Conseil Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L.212114, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Michel GOUVART, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Serge SIMEON, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Monsieur Michel GOUVART, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, annexé à la présente délibération, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe de la présente délibération.

Serge SIMEON NE PARTICIPE PAS AU VOTE
Adoptée à l'unanimité

Budget PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation	Section de fonctionnement	33 136 876,57	36 887 060,62	3 750 184,05
2020	Section d'investissement	5 074 173,24	5 587 075,33	512 902,09

+ +

Report	Section de fonctionnement		1 837 147,53	
2019	Section d'investissement		1 247 551,53	

= =

Total avec report	38 211 049,81	45 558 835,01	7 347 785,20
-------------------	---------------	---------------	--------------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 653 091,36		

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	33 136 876,57	38 724 208,15	5 587 331,58
	Section d'investissement	7 727 264,60	6 834 626,86	-892 637,74
	TOTAL CUMULE	40 864 141,17	45 558 835,01	4 694 693,84

Budget CREMATORIUM

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation	Section de fonctionnement	616 490,70	611 509,37	-4 981,33
2020	Section d'investissement	503 931,01	469 768,40	-34 162,61

+ +

Report	Section de fonctionnement		37 329,42	
2019	Section d'investissement		7 486,30	

= =

Total avec report	1 120 421,71	1 126 093,49	5 671,78
-------------------	--------------	--------------	----------

RAR	Section de			
-----	------------	--	--	--

reporter en N+1	fonctionnement			
	Section d'investissement	5 671,78		

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	616 490,70	648 838,79	32 348,09
	Section d'investissement	509 602,79	477 254,70	-32 348,09
	TOTAL CUMULE	1 126 093,49	1 126 093,49	0,00

Budget LOCATION BAT DEV ECO

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2020	Section de fonctionnement	605 164,03	542 862,33	-62 301,70
	Section d'investissement	508 300,07	395 905,08	-112 394,99

+ +

Report 2019	Section de fonctionnement		62 301,70	
	Section d'investissement		1 011 348,39	

= =

Total avec report	1 113 464,10	2 012 417,50	898 953,40
-------------------	--------------	--------------	------------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	605 164,03	605 164,03	0,00
	Section d'investissement	508 300,07	1 407 253,47	898 953,40
	TOTAL CUMULE	1 113 464,10	2 012 417,50	898 953,40

Budget ZAC VALLÉE HERIE

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2020	Section de fonctionnement	59 788,38	58 782,66	-1 005,72
	Section d'investissement	73 597,97	4 538,30	-69 059,67

+ +

Report 2019	Section de fonctionnement		1 005,72	
	Section d'investissement		168 075,83	

= =

Total avec report	133 386,35	232 402,51	99 016,16
-------------------	------------	------------	-----------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 880,00		

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	59 788,38	59 788,38	0,00
	Section d'investissement	76 477,97	172 614,13	96 136,16
	TOTAL CUMULE	136 266,35	232 402,51	96 136,16

Budget Service des eaux

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2020	Section de fonctionnement	178 339,25	226 443,57	48 104,32
	Section d'investissement	492 718,70	406 454,02	-86 264,68

+ +

Report 2019	Section de fonctionnement		109 723,43	
	Section d'investissement	3 326,33		

= =

Total avec report	674 384,28	742 621,02	68 236,74
-------------------	------------	------------	-----------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	178 339,25	336 167,00	157 827,75
	Section d'investissement	496 045,03	406 454,02	-89 591,01
	TOTAL CUMULE	674 384,28	742 621,02	68 236,74

Budget Service Assainissement

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2020	Section de fonctionnement	271 894,25	425 404,86	153 510,61
	Section d'investissement	124 902,56		-124 902,56

+ +

Report 2019	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			

= =

Total avec report	396 796,81	425 404,86	28 608,05
-------------------	------------	------------	-----------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	271 894,25	425 404,86	153 510,61
	Section d'investissement	124 902,56	0,00	-124 902,56
	TOTAL CUMULE	396 796,81	425 404,86	28 608,05

Délibération n°2021/18 : Portant affectation de résultats des budgets l'exercice 2020

Madame la Vice-Présidente expose :

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté définitif des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné.

Étant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

- À l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

Vu l'approbation du compte financier 2020,

Vu les résultats de clôture,

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les affectations de résultat 2020 :

Adoptée à l'unanimité

Résultat de Clôture de l'exercice 2020	Reste à Réaliser 2020	Résultat final	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
--	-----------------------	----------------	---------------------------------------	-----------------------------------

Budget Principal

Fonctionnement	5 587 331,58		5 587 331,58	892 637,74	4 694 693,84
Investissement	1 760 453,62	-2 653 091,36	-892 637,74		1 760 453,62

Bâtiment dev Eco

Fonctionnement	0,00		0,00		0,00
Investissement	898 953,40		898 953,40		898 953,40

ZAC VALLEE HERIE

Fonctionnement	0,00		0,00		0,00
Investissement	99 016,16	-2 880,00	96 136,16		99 016,16

CREMATORIUM

Fonctionnement	32 348,09		32 348,09	32 348,09	0,00
Investissement	-26 676,31	-5 671,78	-32 348,09		-26 676,31

Service des eaux

Fonctionnement	157 827,75		157 827,75	89 591.01	68 236.74
Investissement	-89 591.01		-89 591.01		-89 591.01

Service assainissement

Fonctionnement	153 510,61		153 510,61	124 902,56	28 608,05
Investissement	-124 902,56	0,00	-124 902,56		-124 902,56

Délibération n°2021/19 : Portant fixation des taux de fiscalité 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

L'article 1639 A du CGI dispose que les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux.

Considérant la présentation par la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue débat orientation budgétaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivant ;

Vu l'article 1636 sexies du CGI, La délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent

Considérant qu'aux termes de la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2021 sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De fixer les taux suivants :**

Taxe sur le foncier bâti	6,50%
Taxe sur le foncier non bâti	12,62%
Cotisation foncière des entreprises	28,70%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	16,61%

- De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 446 252 €.

Adoptée à l'unanimité

2021 Evolution fiscalité 2020/2021

	2 020	2021	Evolution	
CFE	5 164 568 €	3 590 083 €	-1 574 485 €	Forte baisse sur le CFE et TF liée à la réduction des impôts dit de production - 1 854 545 € compensé par l'état à hauteur de 1 587 223 €
TF	3 222 415 €	2 942 355 €	-280 060 €	
Att Compensation	590 830 €	2 178 053 €	1 587 223 €	
Compensation			-267 322 €	
TH	3 889 663 €	114 656 €	-3 775 007 €	Exonérations TH fin des compensation mise en place d'une fraction de TVA
Fraction TVA	0 €	4 294 482 €	4 294 482 €	
Compensation			519 475 €	
TFNB	365 805 €	366 611 €	806 €	prévu au ROB - 82 082
CVAE	2 161 818 €	2 090 517 €	-71 301 €	
IFER	612 256 €	615 940 €	3 684 €	Détail IFER 2021 : Éoliennes : 8 Busigny, 6 saint hilaire, 1 Quiévy, 2 Bévillers 267 006 € Centrales photovoltaïques 3 222 € Transformateurs 214 635 € Stations radio 107 757 € Gaz 23 320 €
TASCOM	678 918 €	678 310 €	-608 €	
TA	79 066 €	79 156 €	90 €	
DCRTP	1 610 806 €	1 637 433 €	26 627 €	
FNGIR	3 163 008 €	3 163 008 €	0 €	
role supp	146 727 €			
Total recette fiscalité	21 685 880 €	21 750 604 €	64 724 €	

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 41 091 002

Bases prévisionnelles d'imposition : 41 293 934

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	41 293 934	16.61 %	6 858 922 €

Arrivée de M. Jean-Félix MACAREZ à 17h44, de M. Sylvain HALLE à 17h45 et M. Ludovic HAVART à 18h.

Délibération n°2021/20 : Budget principal - Portant adoption budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020 ;
- De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a décidé de voter son budget par chapitre et par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Crédit de fonctionnement 2021	38 609 645.60	35 877 743.17	- 2 731 902.43
			Prélèvement sur report N-1
Résultat reporté		4 694 693.84	
Total crédit de	38 609 645.60	40 572 437.01	+ 1 962 791.41

fonctionnement			Solde résultat a reporté
Crédit d'investissement	10 809 319.75	10 809 319.75	

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/21 : Budget annexe CRÉMATORIUM – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021 du Crématorium

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté par chapitre avec reprise des résultats de l'année 2020.
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 du crématorium en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	607 966.50	607 966.50
Crédit d'investissement	45 578.59	45 578.59

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/22 : Budget annexe LOCATION BÂTIMENT DEV ÉCO – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020.
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe développement économique comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	350 906.11	350 906.11
Crédit d'investissement	344 999.03	1 198 853.40

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/23 : Budget annexe ZAC Vallée d'Hérie – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020.
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe ZAC Vallée d'Hérie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	37 191.44	37 191.44
Crédit d'investissement	432 243	535 957.46

Adoptée à l'unanimité

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00				
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles	252 400,00	2 880,00	211 000,00	211 000,00	213 880,00
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	302 400,00	2 880,00	211 000,00	211 000,00	213 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	71 197,97		74 646,69	74 646,69	74 646,69
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	71 197,97		74 646,69	74 646,69	74 646,69
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	373 597,97	2 880,00	285 646,69	285 646,69	288 526,69
040	Op. d'ordre de transfert entre se					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	373 597,97	2 880,00	285 646,69	285 646,69	288 526,69
	D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 880,00		285 646,69	288 526,69
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim. (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions	439 515,00		432 243,00	432 243,00	432 243,00
	Total des recettes financières	439 515,00		432 243,00	432 243,00	432 243,00
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	439 515,00		432 243,00	432 243,00	432 243,00
021	Virement de la section de foncti					
040	Op. d'ordre de transfert entre se	4 538,30		4 698,30	4 698,30	4 698,30
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 538,30		4 698,30	4 698,30	4 698,30
	TOTAL	444 053,30		436 941,30	436 941,30	436 941,30
	R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.				99 016,16	99 016,16
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				535 957,46	535 957,46

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courant		3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
66	Charges financières	33 765,08		29 493,14	29 493,14	29 493,14
67	Charges exceptionnelles	21 295,00				
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonction		58 060,08		32 493,14	32 493,14	32 493,14
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sei	4 538,30		4 698,30	4 698,30	4 698,30
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		4 538,30		4 698,30	4 698,30	4 698,30
TOTAL		62 598,38		37 191,44	37 191,44	37 191,44
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME					37 191,44	37 191,44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	61 592,66		37 191,44	37 191,44	37 191,44
Total des recettes de gestion courante		61 592,66		37 191,44	37 191,44	37 191,44
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionne		61 592,66		37 191,44	37 191,44	37 191,44
042	Op.d'ordre de transfert entre sei					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionne						
TOTAL		61 592,66		37 191,44	37 191,44	37 191,44
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME					37 191,44	37 191,44

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

4 698,30

: pour information

Pour développer le secteur économique sur le territoire, la Ca2C a acquis par voie amiable ou par voie de DUP, un certain nombre de terrain. Ces acquisitions permettent de constituer des réserves foncières, qui sont ensuite revendues à des acteurs économiques. L'encours de l'emprunt levée pour ces acquisitions s'élève au 01/01/2021 à 644 794 €
La vente des terrains pourrait s'élever à 699 515 € (dont projet Quarson)

Section de fonctionnement

Fonctionnement dépenses		37 191.44
Fonctionnement recette		0
Résultat de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)		- 37 191.44

81 % du budget consacré au remboursement des intérêts emprunt

12 % du budget consacré aux amortissements des équipements

Déficit 2021 de la section de fonctionnement – 37 191.44 €

Section d'investissement

Investissement dépenses		285 646.69
Investissement recettes		535 957.46
		250 310.77
Reste à réaliser 2020		2 880
Résultat section Investissement		247 430.77

Dépense d'investissement 285 646.69 €

Travaux de clôture et prise en charge des terres nécessaires à la vente des terrains 211 000 €

Remboursement Emprunt 72 000 €

Recette d'investissement

Signature du compromis de vente à la société Quarson 432 243 €

Excédent reporté 99 016.16 €

Excédent 2021 section d'investissement 97 751.77 €

Equilibre budgétaire

Afin d'équilibrer la situation financière, le budget principal doit abonder le budget de la ZAC vallée à hauteur de 37 191 € sur la partie fonctionnement



Délibération n°2021/24 : Budget annexe Service des eaux – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020 et voté par chapitre
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe service des eaux comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	120 106.37	120 106.37
Crédit d'investissement	157 830.81	157 830.81

Adoptée à l'unanimité

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=B+V)
DEPENSES D'EXPLOITATION						
011	Charges à caractère général	68 105.43		54 863.48	54 863.48	54 863.48
012	Charges de personnel et frais aff.					
014	Atténuations de produits	27 036.00				
65	Autres charges de gest. cour.					
	Total des dépenses de gestion des ser	95 141.43		54 863.48	54 863.48	54 863.48
66	Charges financières	50 384.65		10 375.35	10 375.35	10 375.35
67	Charges exceptionnelles	40.00				
68	Dotations aux prov. et aux dépré	13 594.00				
69	Impôts sur les bénéfices et assai					
022	Depenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitatio	159 160.08		65 242.83	65 242.83	65 242.83
023	Virement sect. d'inv.	112 540.30		54 863.54	54 863.54	54 863.54
042	Op d'ordre de transfert entre se	20 040.00				
043	Op d'ordre à l'int. de la sect.fon					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitatio	132 580.30		54 863.54	54 863.54	54 863.54
TOTAL		291 540.38		120 106.37	120 106.37	120 106.37
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICI					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION C					120 106.37	120 106.37
RECETTES D'EXPLOITATION						
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, pi	116 660.95				
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation	63 906.00				
75	Autres prod. de ges. cour.					
	Total des recettes de gestion des serv	180 566.95				
76	Produits financiers			51 867.63	51 867.63	51 867.63
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréc					
	Total des recettes réelles d'exploitation	180 566.95		51 867.63	51 867.63	51 867.63
042	Op d'ordre de transfert entre se	1 550.00				
043	Op d'ordre à l'int. de la sect.fon					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	1 550.00				
TOTAL		182 116.95		51 867.63	51 867.63	51 867.63
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICI					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION C					120 106.37	120 106.37

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	397 558,00		26 751,52	26 751,52	26 751,52
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	397 558,00		26 751,52	26 751,52	26 751,52
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	113 572,30		41 488,28	41 488,28	41 488,28
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	113 572,30		41 488,28	41 488,28	41 488,28
4581	Tot. op. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	511 130,30		68 239,80	68 239,80	68 239,80
040	Op. d'ordre de transfert entre se	1 550,00				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 550,00				
	TOTAL	512 680,30		68 239,80	68 239,80	68 239,80
	D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				89 591,01	89 591,01
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				157 830,81	157 830,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement					
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)	380 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			13 375,26	13 375,26	13 375,26
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	380 000,00		13 375,26	13 375,26	13 375,26
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves	3 326,33		89 591,01	89 591,01	89 591,01
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	3 326,33		89 591,01	89 591,01	89 591,01
4582	Tot. op. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	383 326,33		102 966,27	102 966,27	102 966,27
021	Virement de la section de foncti	112 840,30		54 864,54	54 864,54	54 864,54
040	Op. d'ordre de transfert entre se	20 040,00				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	132 880,30		54 864,54	54 864,54	54 864,54
	TOTAL	516 006,63		157 830,81	157 830,81	157 830,81
	R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				157 830,81	157 830,81

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

54 863,54

Délibération n°2021/25 : Budget annexe Service assainissement – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020 et voté par chapitre
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 du budget annexe service assainissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	73 367.28	73 367.28
Crédit d'investissement	154 277.99	154 277.99

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/26 : Portant subvention pour la création d'un parking au sein du pôle de santé du Pays de Matisse

Monsieur le Président expose :

Vu Articles L.1511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu Article L. 1511-8 du CGCT

Vu Articles R. 1511-44 à 46 du CGCT

Vu Article L. 1434-4 du Code de la santé publique

Le territoire du Caudrésis-Catésis est caractérisé par des difficultés dans l'accès aux soins. Le pôle de santé du Pays de Matisse est l'unique centre hospitalier pour une densité de populationnelle de 66 000 habitants.

Suite à l'ouverture de l'Espace de Santé du Pays de Matisse et l'augmentation de l'activité hospitalière, de nombreuses réclamations des usagers ont été reçues concernant le manque de places sur les parkings actuels à la fois pour les patients, les visiteurs, proches et personnels.

Le centre Hospitalier souhaite donc transformer le terrain cadastrée AD10p,11,1348p sur environ 2 500 m² en parking pouvant accueillir les patients, visiteurs et personnels. Le coût total de l'équipement est de 280 000 € HT.

Afin de garantir la gratuité de celui-ci le centre Hospitalier sollicite l'intervention de la CA2C pour la soutenir dans ce projet à hauteur de 28% soit 80 000 euros.

Dans le cadre de sa compétence en gestion de parcs de stationnement mais aussi en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, (le Pôle de Santé du Pays de Matisse représentant un élément structurant majeur et un des premiers employeurs du Caudrésis-Catésis). La CA2C peut attribuer une aide visant à financer des structures participant à la permanence des soins.

L'aide prévue donnera lieu à la signature d'une convention conclue entre la collectivité et le centre hospitalier de Le Cateau précisant l'engagement pris par le bénéficiaire en contrepartie de l'aide accordée

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Allouer la somme de 80 000 euros au centre hospitalier de Le Cateau dans le cadre de la création d'un nouveau parking améliorant ainsi les conditions d'accueil des patients, familles, visiteurs et personnels,
- Autoriser le Président à signer la convention d'objectif stipulant la gratuité de l'équipement,
- Préciser que les crédits sont ouverts au BP 2021,

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/27 : Portant demande de subvention - Aménagement Maison Eclésièrè située à Rejet de Beaulieu

Madame la Vice-Présidente expose :

Long de 71 kilomètres le canal de la Sambre à L'Oise est un canal à bief de partage au gabarit Freycinet reliant les vallées de la Sambre et de L'Oise et qui traverse 3 communes de notre territoire, à savoir Ors, Catillon-sur-Sambre et Rejet de Beaulieu

Madame la Vice-Présidente au tourisme rappelle que notre collectivité va participer à compter de 2021, à financer les travaux de réouverture de ce canal et que dans ce cadre, la CA2C s'est fixée pour objectif de renforcer l'attractivité touristique de cette partie du territoire, en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux (Matisse, Owen...), de développer le « tourisme vert » axé sur la découverte de l'environnement (forêt bois l'évêque, chemins de randonnées...), et les sports de nature.

La CA2C, s'est manifestée auprès de VNF pour le rachat de la maison éclésièrè de Rejet de Beaulieu afin d'y développer des activités nautiques et d'hébergement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la labellisation PRADET de l'ancienne maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la Région des Hauts-de-France pour le financement de l'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu au titre des fonds PRADET,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter le département du Nord pour le financement de l'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu au titre du micro-Clusters tourisme,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires privés et publics de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis afin de co-financer le projet décrit ci-dessus,
- Valider le plan de financement de l'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu présenté ci-après :

	Dépense HT	Recettes HT	
Mission MOE	41 702,00	107 444,50	Région Pradet (50%)
Étude Amiante et Plomb	2 420,00	50 240,10	Département Micro Cluester (30% travaux)
Etude de sol	3 300,00	57 204,40	Autofinancement (26,62%)
Gros Œuvre	72 038,00		

Plomberie/Sanitaire	26 055,00		
Electricité	23 750,00		
Peinture	9 989,00		
Voirie Réseaux Divers	35 635,00		
Total Projet	214 889,00	214 889,00	Total Projet

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/28 : Portant demande de subvention pour le projet - Aménagement Maison Eclésièrè située à Rejet de Beaulieu au titre de la bonification PRADET

Madame la Vice-Présidente au tourisme rappelle que notre collectivité va participer à compter de 2021, à financer les travaux de réouverture du canal de la Sambre et que dans ce cadre, la CA2C s'est fixée pour objectif de renforcer l'attractivité touristique de cette partie du territoire, en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux (Matisse, Owen...), de développer le « tourisme vert » axé sur la découverte de l'environnement (forêt bois l'évêque, chemins de randonnées...), et les sports de nature.

La région des Hauts de France a voté un nouveau dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires. Cette politique comprend notamment la mise en place d'un fonds de redynamisation rurale qui vise à accompagner de manière renforcée les territoires ruraux pour soutenir des projets contribuant à l'attractivité touristique de ces territoires.

Considérant la Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) de la Région Hauts de France,

Considérant que les objectifs du projet des travaux d'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu s'inscrivent pleinement dans la politique régionale dite « PRADET »,

Considérant que les dépenses réalisées ou à réaliser pour ce projet sont éligibles aux financements régionaux susmentionnés,

Vu la délibération n°20160871 du 8 juillet 2016 de la Région des Hauts de France relative au dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021,

Vu la délibération de la Région des Hauts de France octroyant au projet financé dans le cadre de la PRADET une bonification au titre du Plan de Relance,

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **Autoriser Monsieur le Président à solliciter la Région des Hauts de France pour la bonification des fonds PRADET dans le cadre du plan de Relance pour le financement de l'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu,**
- **Valider le plan de financement de l'aménagement de la maison éclésièrè située à Rejet de Beaulieu présenté ci-après :**

	Dépense HT	Recettes HT	
Mission MOE	41 702,00	107 444,50	Région Pradet (50%)
Étude Amiante et Plomb	2 420,00	10 744,45	Bonification PRADET
Etude de sol	3 300,00	50 240,10	Département Micro Cluester (30% travaux)
Gros Œuvre	72 038,00	46 459,95	Autofinancement (21,62%)
Plomberie/Sanitaire	26 055,00		

Electricité	23 750,00		
Peinture	9 989,00		
Voirie Réseaux Divers	35 635,00		
Total Projet	214 889,00	214 889,00	Total Projet

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de M. Didier KHEL à 18h30

Délibération n°2021/29 : Portant remboursement surfacturation consommation eau potable par le syndicat des eaux Honnechy Maurois

Madame la Vice-Présidente expose :

Selon la dernière facture établie par le syndicat des eaux Honnechy Maurois, l'index pris en compte pour le calcul de la facturation de Madame SAVARY demeurant chaussée Brunehaut à Maurois était de 2 877m³. À la suite du décès de la propriétaire, l'index du compteur déposé est de 2541m³.

Cette surfacturation provient d'un défaut de relève.

S'agissant d'un trop perçu et considérant que plus aucune facture ne sera émise, un remboursement est à effectuer sur le compte bancaire des ayants droit.

Modalité de calcul du trop versé

2541 index compteur déposé
2877 index facturé par la régie

	Quantité	PU HT	Montant HT	Taux de TVA	TVA	Montant TTC
consommation eau	336	1,2	403,20	5,5	22,18	425,38
préservation ressources en eau	336	0,05798	19,48	5,5	1,07	20,55
redevance assainissement	336	1,3	436,80	10	43,68	480,48
lutte contre la pollution	336	0,35	117,60	5,5	6,47	124,07
modernisation des réseaux	336	0,21	70,56	10	7,06	77,62

Net à rembourser : 1 128,09

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) est compétente en matière d'eau dans les conditions prévues à l'article L2224-7I. et L2224-7-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2020 portant dissolution de syndicat intercommunal des eaux Honnechy Maurois à la même date.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser le remboursement du trop-perçu à hauteur de 1 128.09 € aux ayants droits**

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/30 : Portant attribution des subventions 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

La présente délibération a pour objet de proposer un soutien aux associations et organismes des domaines listés ci-dessous pour l'exercice 2021

Madame Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances propose :

2020	Proposition 2021
------	------------------

Personnes âgées		
CLIC VALLEE HAUT ESCAUT	13 101,60	13 200 €
Développement économique		
Cambrésis Emploi	127 384,28	126 837 €

Divers		
AMF	3020,45	3007,48
ADCF	6901,34	6894,51
AMRF		656,62
SDA	49500	48679,5

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'affecter les montants d'autorisation d'engagement nécessaires sur le budget 2021 sur les chapitres budgétaires correspondants à savoir 6574.
- De procéder aux versements au 1^{er} mai 2021

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021/31 : Portant fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2021

Monsieur DUDANT, Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la révision libre des attributions de compensation.

Monsieur DUDANT invite le conseil municipal de chacune des communes intéressées à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Considérant que les attributions des communes d'Avesnes les Aubert, Bévillers, Le Cateau en Cambresis, Estourmel, Walincourt-Selvigny sont soumises à la délibération 2020/133 fixant le montant des attributions de compensation 2020 à la suite du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées.

Considérant que les communes non listées ci-dessus ont délibéré favorablement à la révision libre prévue à la délibération 2020/134.

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci annexé,

Considérant que la révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessite une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation**
- **De demander aux différents conseils de bien vouloir prendre une délibération concordante**

COMMUNES	AC 2020 fin d'année	AC 2021 début d'année
AVESNES-LES-AUBERT	147 321	140 557,00
BAZUEL	22 333	21 030,00
BEAUMONT-EN-CIS	9 311	8 575,20
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	368 905	367 936,63
BERTRY	258 198	257 540,00
BÉTHENCOURT	97 131	96 388,00
BÉVILLERS	7 291	3 299,33
BOUSSIÈRES-EN-CIS	-8 594	-11 016,00
BRIASTRE	47 977	47 319,00
BUSIGNY	304 482	249 134,35
CARNIÈRES	18 645	17 535,00
CATEAU-CAMBRÉSIS	1 765 544	1 639 531,00
CATILLON-SUR-SAMBRE	12 678	12 020,00
CATTENIÈRES	198 513	197 855,00
CAUDRY	8 614 779	8 686 240,42
CAULLERY	195 350	192 806,00
CLARY	83 358	67 488,34
DEHÉRIES	2 702	1 977,33
ÉLINCOURT	2 058	-1 304,00
ESTOURMEL	-21 298	-12 633,00
FONTAINE-AU-PIRE	19 718	19 699,91
GROISE	-16 620	-18 242,00
HAUCOURT-EN-CIS	-5 920	-6 854,00
HONNECHY	55 760	52 804,08
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	76 074	75 416,23
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	283 764	261 061,39
MALINCOURT	24 707	23 498,00
MARETZ	11 240	9 962,00
MAUROIS	9 826	7 185,00
MAZINGHIEN	-10 064	-11 170,00
MONTAY	7 549	6 235,00
MONTIGNY-EN-CIS	134 767	129 970,00
NEUVILLY	-44 829	-45 833,24
ORS	90 946	90 234,00
POMMEREUIL	8 487	7 362,48
QUIÉVY	80 282	79 436,31
REJET-DE-BEAULIEU	-8 759	-10 232,32